



Séance du 26/06/2025
Délibération N°260625/03

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	34
Excusés :	8
Pouvoirs : ...	5
Votants : ...	41

Le 26 juin 2025 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 19 juin 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS** à **BARCELONNE DU GERS**.

Présents : Mrs et Mmes, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, , BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, MARTIN Didier, BOP Philippe, CAZABAN Yves, DEHEZ Gérard, ROUABLE Hervé, PARGADE Jacques, MECHIN Isabelle,

Pouvoirs : LAGRAVE Xavier à ASSIBAT Marie,
 BARRAILH-LAFARGUE Vincent à POMIES Claude,
 VACHER Béatrice à MARTI Jérémy,
 LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,
 SAINT GERMAIN Dominique à MADER Karl,



Objet : Fixation des tarifs des accueils périscolaires applicables au 1er septembre 2025

A compter du 1^{er} septembre 2025, la Communauté de communes gèrera directement les accueils de loisirs enfance (accueil périscolaire, accueil éducatif du mercredi et accueil extrascolaire). Elle affirmera par sa politique tarifaire son souci de rendre accessible ces services tout en soutenant une politique éducative de qualité.

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation sur le territoire, il est proposé d'instaurer un tarif unique, forfaitaire et modique sur l'ensemble des sites gérés par la Communauté de communes.

Ce tarif comprend les **garderies du matin et du soir avec animation pédagogique** :

Tranches de Quotient familial	Tarif mensuel
QF 0 - 599	4.50€
QF 600 - 1000	5€
QF > 1 000	5.50€

De plus, Il est nécessaire de fixer un tarif unique pour l'accueil du mercredi matin dans les centres de loisirs de Lannux et d'Aire sur l'Adour.

Ces tarifs s'appliquent pour les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires dans les centres de loisirs.

Tarifs journée avec repas

Tranches de Quotient familial	Bons vacances CAF/MSA	Prix à payer pour les familles
QF<449	8€	2€
449,01<QF<794	6€	5€
794,01<QF<1000	3€	9€
1000,01<QF1350	0€	12€
QF>=1350	0€	13,50€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs des accueils périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2025 ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Tarif mensuel
QF 0 - 599	4.50€
QF 600 - 1000	5€
QF > 1 000	5.50€



APPROUVE les montants correspondants à la part restant à la charge des familles pour les activités périscolaires et extrascolaires des mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires ainsi qu'il suit (tarifs journée avec repas) :

Tranches de Quotient familial	Bons vacances CAF/MSA	Prix à payer pour les familles
QF<449	8€	2€
449,01<QF<794	6€	5€
794,01<QF<1000	3€	9€
1000,01<QF1350	0€	12€
QF>=1350	0€	13,50€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS

